

05 déc 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 5 décembre 2003

## Prêts d'Etat

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, et de Mme Fientje Moerman, Ministre du Commerce extérieur, le Conseil des Ministres a examiné la troisième partie du programme 2003 des prêts d'Etat.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, et de Mme Fientje Moerman, Ministre du Commerce extérieur, le Conseil des Ministres a examiné la troisième partie du programme 2003 des prêts d'Etat.

Il a marqué son accord sur l'octroi d'un nouveau prêt d'Etat en faveur des Philippines, pour un montant de 6.296.791 euros, pour le financement de la réhabilitation du métro de Manille. Le Conseil a également approuvé l'octroi d'un prêt d'Etat au Mozambique pour un montant de 849.000 euros, pour une sous-station électrique, et l'affectation de l'enveloppe réservée à la Bosnie-Herzégovine pour un montant de 255.646 euros. Le mécanisme des prêts d'Etat a été créé en 1964. Il autorise le Ministre des Finances et le Ministre du Commerce extérieur à octroyer conjointement une assistance financière aux pays en développement. Ceci doit permettre à ceux-ci d'acquérir, à des conditions très avantageuses, des biens et services d'origine belge indispensables pour leur développement économique et social. Les prêts d'Etat sont également un instrument de l'aide publique au développement de la Belgique. Les prêts sont consentis à des conditions particulièrement favorables. Ils sont, en effet, remboursables en vingt annuités égales, après un délai de grâce de dix ans, et le taux d'intérêt est même nul pour les Philippines et le Mozambique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>